

Conseil des États
Session d'automne 2026

26.023 é Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »

6

Projet du Conseil fédéral

du 13 mars 2026

Décision du Conseil des États

du 30 septembre 2026

Entrer en matière et adhérer au projet

6

**Arrêté fédéral
sur le crédit d'engagement relatif
au domaine de la cohésion
dans le cadre de la contribution
de la Suisse visant à réduire
les disparités économiques
et sociales au sein de l'UE
pour les années 2030 à 2036**

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération
suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu l'art. 8 de la loi du ... sur les contributions à
la cohésion²,
vu le message du Conseil fédéral du 13 mars
2026³,
arrête:

1 RS 101

2 RS ...; FF ...

3 FF 2026 ...

Conseil fédéral**Conseil des États****Art. 1**

¹ Dans le cadre de la contribution de la Suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE, un crédit d'engagement de 2005,08 millions de francs est approuvé dans le domaine de la cohésion pour les années 2030 à 2036.

² Les engagements financiers peuvent être contractés à partir du 1^{er} janvier 2030 jusqu'au 31 décembre 2036.

³ Le Conseil fédéral peut effectuer des transferts pour un montant de 100 millions de francs entre le crédit d'engagement visé à l'al. 1 et le crédit d'engagement relatif à l'engagement financier supplémentaire unique dans le domaine de la cohésion.

⁴ Il libère les fonds issus du crédit d'engagement visé à l'al. 1.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.